

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 à 18 h 30**  
**(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 18 septembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 11 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents :** M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mr MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mr DEGUIN Gérard, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr RAYSSAC Pascal, Mr VINCENT Jeanne.

**Etaient représentés :**

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur BORDES Michel pouvoir à Madame VERLHAC Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

**Absents :**

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur DUBOIS Louis Paul.

Monsieur SIMONITI Jean-Claude a été désigné secrétaire de séance.

**2019.53 - OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2018 SYNDICAT MIXTE PAYS DE L'AGENAIS.**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et afin d'informer les élus sur les actions menées par le Pays de l'Agenais, il est porté à votre connaissance le rapport d'activités 2018 du Syndicat mixte du Pays de l'Agenais.

**II. Considérants et références juridiques :**

VU l'Article L.5211-39 du Code Général des Collectivités,

Dans le cadre de la transparence et de l'information des élus, le rapport d'activité 2018 sera transmis par messagerie électronique.

En conséquent, je vous propose, Mes Chers Collègues :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2018.

**Compte tenu du volume important, le rapport d'activité 2018 sera disponible sur votre messagerie, pour ceux qui le souhaitent, il pourra également être imprimé à la demande auprès du Secrétariat Général.**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2018.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 23 septembre 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Pierre TREY D'OUSTEAU**

